

CALENDRIER DES VACANCES 2018-2019



	Début des vacances	Reprise des cours
Vacances de la TOUSSAINT	samedi 20 Octobre 2018 après les cours et activités	lundi 05 Novembre 2018
Vacances de Noël	samedi 22 Décembre 2018 après les cours et activités	lundi 07 Janvier 2019
Vacances de fin semestre	samedi 16 février 2019 après les cours et activités	lundi 04 mars 2019
Vacances de Printemps	Jeudi 18 avril 2019 après les cours et activités	lundi 06 mai 2019
Arrêt des cours		vendredi 05 juillet 2019

NB: Ces dates sont à titre indicatif et peuvent subir des modifications en fonction des aléas de l'année scolaire.

RESULTATS AUX EXAMENS ET CONCOURS 2017-2018

BAC FRANÇAIS		BAC SENEGALAIS	
TERMINALE S :	90,48%	TERMINALE S1 :	100 %
TERMINALE ES :	96,88%	TERMINALE S2 :	79,7%
TERMINALE STMG :	83,86%	TERMINALE L'1:	94,40%
		TERMINALE L2:	87,5%
BREVET FRANÇAIS :	88,6 %	BREVET SENEGALAIS :	85,65%
CFEE :	93,22 %	ENTREE en 6ème :	pas encore disponible

Lettre de rentrée Année scolaire 2018-2019

Hann, le 03 Septembre 2018

Chers Parents

Il y a 70 ans, précisément le 1^{er} Septembre 1948, arrivait à Dakar le Père Pierre Chièze, de la Congrégation des Pères Maristes de Lyon, que Monseigneur Marcel Lefebvre, alors Vicaire Apostolique de l'AOF (Afrique Occidentale Française), avait choisie pour fonder les Cours Sainte Marie de Hann, établissement secondaire privé fédéral.

Le temps de la construction du premier bâtiment (l'actuel lycée), les 120 élèves de l'année 1948-1949 furent accueillis à la Rue Malenfant (l'Actuel Collège Saint Michel). Devenus 230, ils rejoignirent leurs nouveaux locaux le 06 Novembre 1949, date de la rentrée 1949-1950.

Nous comptons célébrer notre 70^{ème} anniversaire en marquant notre gratitude à nos illustres prédécesseurs et anciens mais aussi en cherchant à toujours mieux répondre aux attentes des élèves, des parents et des autorités de tutelle, bref de notre environnement proche comme lointain.

Les axes majeurs de la présente année vont dans ce sens. J'invite le personnel de l'établissement, tous statuts confondus, à rester uni et dans la paix pour une bonne année scolaire 2018-2019.

Le Directeur

André SONKO



Rappel des horaires scolaires :

Activités	Horaires
Cours	7h 55 – 8h 50
	8h 50 – 9h 45
Récréation	9h 45 – 10h 05
Cours	10h 05 – 11h 00
	11h 00 – 11h 55
Pause méridienne	11h 55 – 13h 10
Cours	13h 10 – 14h 05
	14h 05 – 15h 00
Cours et activités optionnelles *	15h 10 – 16h 05
	16h 05 – 17h 00

*Pour les classes terminales et certaines du primaire, les cours peuvent aller, certains jours, jusqu'à 17h. Cela sera signalé dans les emplois du temps, ou en cas de besoin.

Semaine de rentrée

Les cours de la semaine de rentrée (du 4 au 7 septembre 2018) se dérouleront uniquement le matin, de 7h 55 à 11h 55. Nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions pour acheter les fournitures et livres nécessaires à un bon démarrage d'année scolaire pour votre enfant.

Transport scolaire

Les transports scolaires fonctionneront normalement dès le mardi 4 septembre 2018 aux horaires habituels.

Pour satisfaire une demande de plus en plus forte, une ligne à titre expérimental est ouverte pour desservir la zone de Keur Massar. En revanche, les lignes 6 et 10, desservant jusque-là la ville, sont supprimées à compter de la rentrée 2018.

Pour toute autre information et/ou inscription, prendre contact avec le Conseiller Principal d'Education (CPE) à la Case.

Demi-pension

Elle fonctionnera à partir du lundi 10 Septembre, à la pause méridienne, de 12h à 12h 45, dans les espaces dédiés. Pour s'inscrire ou pour toute autre information, prendre contact avec le CPE.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur qui sera distribué à vos enfants vous apportera plus de précisions sur les règles en vigueur dans l'établissement. Il est indispensable d'y consacrer un temps de discussion avec votre enfant.

Rencontres parents-enseignants

Elles se tiendront après les deux premières semaines de rentrée (du 17 au 28 septembre 2018), pour tous les niveaux, avec l'objectif principal d'instaurer une communication et un climat de confiance entre enseignants et parents, favorables à la réussite de votre enfant. Si, pour l'enseignant, il s'agit de communiquer ses méthodes de travail et conseils pour permettre de mieux suivre les progrès de votre enfant; pour le parent, il est nécessaire d'informer l'enseignant sur son enfant pour une meilleure prise en compte.

Activités péri et parascolaires/ Etudes dirigées

Celles-ci démarrent le lundi 1er Octobre 2018. Un **guide des activités** vous parviendra, sous peu, pour vous permettre de faire vos choix et en comprendre le fonctionnement. Les **études dirigées** ont lieu les lundis et vendredis, de 15h à 17h. Un courrier vous sera envoyé à cet effet, afin que vous y souscriviez si besoin.

Amélioration conditions de travail / apprentissage/ sécurité

Après avoir changé, en cours d'année dernière, tout le mobilier scolaire de l'établissement, nous nous sommes attelés à refaire, pendant les vacances, les toilettes de la maternelle, la dalle du bâtiment du primaire, la peinture sur la majorité des bâtiments, pour rendre notre école plus accueillante, plus belle, plus sûre et plus propice aux apprentissages et au travail. Dans le même élan, d'autres travaux sont en cours. Il s'agit

- de la mise en œuvre du schéma directeur informatique ;
- de l'installation de la vidéo surveillance ;
- de la modernisation du stade Deggo, dont les travaux ont démarré par le bâtiment administratif et se poursuivront par les aires de jeux.

D'autres chantiers seront engagés en cours d'année.

Importance des contacts des parents d'élèves

Toujours pour des questions de sécurité et pour être en lien permanent avec les parents d'élèves, nous vous rappelons qu'il est important, voire indispensable, pour l'établissement, d'avoir vos bons contacts. C'est pourquoi nous vous invitons, en lien avec la préfecture de votre enfant, à les mettre à jour. Nous vous remercions, par avance, de votre collaboration.

Facturation (rappel)

Afin d'éviter les exclusions temporaires de classe, que nous sommes au regret de devoir faire, nous vous prions de veiller à la régularité du paiement des factures de scolarité, tous les 5 du mois, conformément au règlement financier en son article 1, alinéa 5. Pour rappel, le mois est payé d'avance.